



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**ÉCOLES ROY ET JOLY**  
**ÉCOLE ROY – Lundi, 7 octobre 2024**  
**19 h– Local 13**  
**Procès-verbal**

**Étaient présents(es) : Parents d'élèves :** Mme Dominique Brière  Mme Annie Galipeau  Mme Laura Martin   
M. Michel Pelletier  M. Pascal Tremblay Gagnon  Mme Cindy Simard

**Personnel école :** Mme Nancy Chamberland  Mme Audrey Cummings  Mme Chantal Désilets   
Mme Vicky Dumont  Mme Maude Fréchette  Mme Josée Vaillancourt

**Communauté :**

**Invités :** Mme Arianne Dubé, substitut de Mme Annie Galipeau

**Participait également :** **Mme Chantal Dubé, directrice et Mme Julie Nadeau, directrice adjointe**

**Secrétaire :** Mme Julie Nadeau

<b>SUJET À DISCUTER</b>	<b>DISCUSSION ET ORIENTATION</b>	<b>SUIVI À DONNER</b>
1. Bienvenue, vérification du quorum (art. 61 LIP) et ouverture de la séance	Mme Chantal Dubé souhaite la bienvenue et après vérification du quorum, la réunion débute à 19 h.	
2. Présentation des membres du conseil (5 minutes)	Les membres du conseil d'établissement font un tour de table pour se présenter.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 minutes)</p>	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Michel Pelletier</p> <p><b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b> à l'unanimité</p>	
<p>4. Élection des officiers (15 minutes)</p> <p>4.1. Présidente</p> <p>4.2. Vice-président</p> <p>4.3. Secrétaire</p> <p>4.4. Trésorière</p> <p>4.5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42 LIP)</p> <p>Secrétaire et trésorière nommées par la direction (art. 69 LIP)</p>	<p>Voici les membres élus :</p> <p>Mme Cindy Simard au poste de présidente</p> <p>M. Michel Pelletier au poste de vice-président</p> <p>Mme Vicky Dumont propose Mme Dominique Brière. À déterminer lors de la prochaine séance, proposition en alternance.</p> <p>Aucun représentant de la communauté à ce jour.</p>	<p>Poste secrétaire-trésorier à déterminer.</p>
<p>5. Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2024 (5 minutes)</p> <p>5.1. Adoption</p> <p>5.2. Suivi</p>	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Maude Fréchette</p> <p><b>QUE</b> le procès-verbal de la rencontre du 18 juin 2024 soit adopté tel que présenté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b> à l'unanimité</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>6. Calendrier des séances 6.1. Budget de fonctionnement du CÉ</p> <p>6.2. Politique des frais de déplacements pour les membres et tableau des distances</p> <p>6.3. Planification des dossiers et capsules de formation pour les nouveaux membres</p>	<p>Mme Chantal explique le fonctionnement du budget, distribue le formulaire de remboursement des dépenses aux membres du CÉ et revoit les dates des séances pour l'année 2024-2025. Dépôt des documents 7 jours ouvrables avant la rencontre avec possibilité de reporter le ou les points si nous n'avons pas reçu tous les documents.</p> <p>Les séances auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 décembre 2024</li> <li>• 10 février 2025</li> <li>• 7 avril 2025</li> <li>• 5 mai 2025</li> <li>• 17 juin 2025</li> </ul> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Nancy Chamberland</p> <p><b>QUE</b> le calendrier des séances soit approuvé tel que présenté.</p> <p><b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité</p> <p>Mme Chantal Dubé explique que le montant pour les courtes distances a été bonifié à 6,20 \$.</p> <p>Les documents sont déposés sur le site internet de l'école. Obligation pour les nouveaux membres de suivre les capsules vidéos.</p>	

<b>SUJET À DISCUTER</b>	<b>DISCUSSION ET ORIENTATION</b>	<b>SUIVI À DONNER</b>
<p>7. Révision et adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement (art. 67 LIP) (15 minutes)</p> <p>7.1. Gouvernance du conseil d'établissement versus rôle de la direction</p>	<p>Révision des changements dans le document de régie interne : Possibilité de tenir une séance à distance, par exemple lors d'une tempête.</p> <p>Loi 23 : un poste devient vacant si un parent ne se présente pas à 3 séances consécutives. Les séances régulières débutent à 19 h.</p> <p>Les parents de l'OPP peuvent assister à une séance, mais n'ont pas droit de vote.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Dominique Brière</p> <p><b>QUE</b> le document des règles de régie interne soit approuvé tel que présenté avec le changement du lieu de rencontre à Roy au lieu de Joly.</p> <p><b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité</p>	
<p>8. Formulaires</p> <p>8.1. Président(e) du conseil d'établissement</p> <p>8.2. Représentant au conseil d'établissement</p> <p>8.3. Dénonciation d'intérêt (art. 70 LIP)</p>	<p>Les membres du conseil d'établissement signent les différents formulaires.</p>	
<p>9. Point de la direction</p> <p>9.1. Budgets 2024-2025 révisés (résolution)</p>	<p>Un budget provisoire avait été adopté au CÉ du 18 juin dernier. Mme Chantal Dubé présente le budget révisé pour 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures dédiées : 448 970 \$</li> <li>• Opération courante : 53 095 \$</li> </ul> <p>Pour un total de 502 065 \$</p> <p>Une résolution est présentée.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>9.2. Programmation des activités et sorties 2024-2025 (approbation) 9.2.1. Reddition de compte 2023-2024</p>	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Maude Fréchette</p> <p><b>QUE</b> la résolution des budgets révisés soit signée telle que présentée.</p> <p><b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité</p> <p>La programmation des activités et sorties pour 2024-2025 pour l'école Roy et Joly est présentée.</p> <p>Des dons ont été reçus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint-Vincent-de-Paul féminin : 2 000 \$ par école</li> <li>• Club optimisme : 1 434 \$</li> </ul> <p>Reddition de compte 2023-2024 : Joly : 18 402,00\$ (budget autofinancé : 16 482,07 \$) Roy : 22 990,00 \$ (budget autofinancé : 7 964,17\$)</p> <p>École Roy : Pas de campagne de financement. École Joly : Campagne de financement seulement pour les 5<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> années pour la sortie de fin d'année à Québec. Toutes les autres activités/sorties seront assumées par les mesures dédiées et les surplus des activités auto-financées.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Nancy Chamberland</p> <p><b>QUE</b> la programmation des activités et sorties soit approuvée telle que présentée.</p> <p><b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité</p>	<p><b>R-CÉ 24-25-001</b></p>

<b>SUJET À DISCUTER</b>	<b>DISCUSSION ET ORIENTATION</b>	<b>SUIVI À DONNER</b>
9.3. Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence (adoption)	<p>Mme Audrey Cummings présente le plan pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Ariane Dubé</p> <p><b>QUE</b> le plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence soit adopté tel que présenté.</p> <p><b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité</p>	
9.4. Prêt des locaux (approbation)	<p>Nous avons une entente de partenariat (protocole d'entente) avec la ville de Rivière-du-Loup pour la location des locaux des écoles Roy et Joly.</p> <p><b>IL PROPOSÉ</b> par Mme Vicky Dumont</p> <p><b>QUE</b> les prêts de locaux soient approuvés tels que présentés.</p> <p><b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité</p>	Document à présenter en décembre.
9.5. Normes et modalités (information)	<p>Une première rencontre avec le comité des normes et modalités a eu lieu au mois de septembre. Le dépôt des normes et modalités est à venir à la prochaine séance</p>	
9.6. Projet éducatif et Plan d'action (information)	<p>Présentation des grandes lignes du plan d'action. Nombre d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie musicale : 75 élèves</li> <li>• Voie sportive : 102 élèves</li> </ul>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
9.7. Frais chargés aux parents (information)	On se base sur la Politique des frais chargés aux parents. Nos encadrements sont revus annuellement au printemps.	
9.8. Service de garde (information)	<p>Voici le nombre d'inscription au service de garde en date du 13 septembre 2024 :</p> <p>École Roy :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulier : 144 élèves</li> <li>• Sporadique : 53 élèves</li> </ul> <p>École Joly :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulier : 101 élèves</li> <li>• Sporadique : 128 élèves</li> </ul> <p>En remplacement de Mme Marilyn Roy qui est en arrêt de travail, une technicienne en service de garde, classe principale a été embauchée temporairement. Tous les postes du service de garde sont comblés pour un total de 22 employés.</p>	
9.9. Sollicitation OBNL et autres	L'équipe école reçoit beaucoup de demandes et seulement celles qui touchent la mission éducative de l'école Roy Joly sont considérées.	
9.10. Aide à la classe : préscolaire et 1 <sup>er</sup> cycle (information)	L'aide à la classe est déployée dans toute l'école du préscolaire à la 6 <sup>e</sup> année. L'aide à la classe assure un bon travail et un bon climat dans la classe.	
9.11. Installation de caméras extérieures à l'école Joly (approbation)	<p><b>IL PROPOSÉ</b> par Mme Nancy Chamberland</p> <p><b>QUE</b> des caméras extérieures soient installées à l'école Joly à des fins de sécurité et selon les encadrements légaux du centre de services scolaire.</p>	

<b>SUJET À DISCUTER</b>	<b>DISCUSSION ET ORIENTATION</b>	<b>SUIVI À DONNER</b>
9.12. Feuillet COSP pour les parents et tableau des contenus en éducation à la sexualité	<b>APPROUVÉE</b> à l'unanimité  Les deux documents sont présentés et déposés sur le site de l'école.	
10. Correspondance	Aucune correspondance.	
11. Question du public	Aucune question.	
12. Levée de l'assemblée	<b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Maude Fréchette  <b>QUE</b> l'assemblée soit levée 20 h 43.  <b>ADOPTÉE</b> à l'unanimité	

---

Cindy Simard, présidente

---

Chantal Dubé, directrice